

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Dot 4 Plus - Liquide de frein

Numero d'article: 2894415

UFI: VXAR-92QS-U20S-5UYY

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1 Utilisations pertinentes

le liquide de frein

1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société

NORMBEL SPRL
Rue des Héritages, 3
5336 Courriere / BELGIUM
Téléphone +32 487 53 05 05
Site internet www.normfest.com
E-mail rodolphe@normbel.be

Secteur informatif

Informations techniques

rodolphe@normbel.be

Fiche de Données de Sécurité

sdb@chemiebuero.de (Pas d'envoi de fiches de données de sécurité)

Les fiches de données de sécurité sont disponibles auprès du fournisseur.

1.4 Numéro d'appel d'urgence

Organe consultatif

+49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

SECTION 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

Repr. 2: H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.

2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

ATTENTION

Contient:

Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle]

Mentions de danger

H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.

Conseils de prudence

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

P280 Porter des gants de protection.

P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.

2.3 Autres dangers

Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

Autres dangers

Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.

Pas de dangers particuliers connus.

SECTION 3: Composition / informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable

3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
50 - <70	Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle]
	CAS: 30989-05-0, EINECS/ELINCS: 250-418-4, Reg-No.: 01-2119462824-33
	GHS/CLP: Repr. 2: H361d
<10	1,1'-iminodi-2-propanol
	CAS: 110-97-4, EINECS/ELINCS: 203-820-9, EU-INDEX: 603-083-00-7, Reg-No.: 01-2117475444-34-XXXX
	GHS/CLP: Eye Irrit. 2: H319
<10	2,2'-Oxydiéthanol
	CAS: 111-46-6, EINECS/ELINCS: 203-872-2, EU-INDEX: 603-140-00-6, Reg-No.: 01-2119457857-21-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302

Commentaire relatif aux composants Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

SECTION 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Indications générales

En cas de projection de produit, changer de vêtements. Changer le vêtement souillé.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.
En cas de malaises, se rendre chez le médecin.

Après contact cutané

En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

Après ingestion

Appeler aussitôt un médecin.
Ne pas faire vomir.
Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone.
Eau pulvérisée.
Produits extincteurs en poudre.
Mousse.

Agent d'extinction non approprié

jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.
Oxyde d'azote (NOx), oxyde de carbone (CO).

5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

Utiliser les vêtements de protection individuel (gants de protection, lunettes de protection, vêtement de protection).

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. liant universel).

Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Voir les SECTION 8+13

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser un vêtement de protection individuel.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires et des aliments pour animaux.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Le produit est hygroscopique.

Stocker au frais. Stocker au sec.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants possédants une valeur limite d'exposition (BE)

non applicable

Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)

non applicable

DNEL

Substance
1,1'-iminodi-2-propanol, CAS: 110-97-4
Industrie, dermique, Effets locaux à long terme, 120 µg/cm ²
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 5 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 6,4 mg/m ³
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 1,3 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 6,3 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 3,9 mg/m ³
2,2'-Oxydiéthanol, CAS: 111-46-6
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 44 mg/m ³
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 43 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 60 mg/m ³
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 21 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à court terme, 12 mg/m ³
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 12 mg/m ³
Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle], CAS: 30989-05-0
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 4,2 mg/kg bw/d (AF=100)
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 14,8 mg/m ³ (AF=25)
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 2,6 mg/m ³ (AF=50)
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 1,5 mg/kg bw/d (AF=200)
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 1,5 mg/kg bw/d (AF=200)

PNEC

Substance
1,1'-iminodi-2-propanol, CAS: 110-97-4
Sol, 0,303 mg/kg soil dw
Sédiment (Eau de mer), 0,233 mg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 2,33 mg/kg sediment dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 15 000 mg/L
Eau de mer, 0,028 mg/L
Eau douce, 0,278 mg/L
2,2'-Oxydiéthanol, CAS: 111-46-6
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 199,5 mg/L
Sol, 1,53 mg/kg
Sédiment (Eau douce), 20,9 mg/kg
Eau de mer, 1 mg/L
Eau douce, 10 mg/L

8.2 Contrôles de l'exposition

Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques

Assurer une ventilation du poste de travail adéquate.

Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.

Protection des yeux

lunettes de protection. (EN 166:2001)

Protection des mains

0,7 mm Caoutchouc butyle, >480 min (EN 374-1/-2/-3).

Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.

Protection corporelle

Non indispensable sous des conditions normales.

Divers

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhale les vapeurs.

Choisir les moyens de protection individuelle en raison de la concentration et de la quantité des substances et du lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur sur la résistance chimique des moyens de protection.

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites sur le lieu de travail ou en cas d'aération insuffisante : porter une protection respiratoire appropriée.

En cas de brève exposition, utiliser un masque avec filtre, filtre A. (DIN EN 14387)

Risques thermiques

Pas d'information disponible.

Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement

Non déterminé

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Forme	liquide
Couleur	jaune
Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	Non déterminé
Valeur du pH	ca. 8,5 (20 °C)
Valeur du pH [1%]	Non déterminé
Point d'ébullition [°C]	>260
Point d'éclair [°C]	>134
Inflammabilité	Non applicable
Limite inférieure d'explosion	1,5 Vol.%
Limite supérieure d'explosion	Non déterminé
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	<0,1
Densité [g/cm³]	ca. 1,06
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m³]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	complètement miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Non déterminé
Viscosité cinématique	15 - 17 mm²/s (20°C)
Densité de vapeur relative	Non déterminé
Vitesse d'évaporation	Non déterminé
Point de fusion [°C]	<-70
Température d'auto-inflammation [°C]	>200
Temp. de décomposition [°C]	360
Caractéristiques des particules	Non applicable

9.2 Autres informations

Aucun

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

10.2 Stabilité chimique

Les récipients non nettoyés peuvent contenir des gaz formant des mélanges explosifs avec l'air.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue.

10.4 Conditions à éviter

Pas d'information disponible.

10.5 Matières incompatibles

Pas d'information disponible.

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité orale aiguë

Produit
ATE-mix, oral, >2000 mg/kg bw

Substance
1,1'-iminodi-2-propanol, CAS: 110-97-4
LD50, oral, rat, 6720 mg/kg bw
Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle], CAS: 30989-05-0
LD50, oral, rat, > 2000 mg/kg bw, OECD 401

Toxicité dermale aiguë

Produit
ATE-mix, dermique, >2000 mg/kg bw

Substance
1,1'-iminodi-2-propanol, CAS: 110-97-4
LD50, dermique, lapin, 8000 mg/kg
Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle], CAS: 30989-05-0
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg bw

Toxicité aiguë par inhalation

Produit
ATE-mix, inhalatoire (vapeur), >20 mg/L

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
1,1'-iminodi-2-propanol, CAS: 110-97-4
œil, lapin, OECD 405, irritant

Corrosion cutanée/irritation cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
1,1'-iminodi-2-propanol, CAS: 110-97-4
dermique, lapin, OECD 404, non irritant

Sensibilisation respiratoire ou cutanée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
1,1'-iminodi-2-propanol, CAS: 110-97-4
dermique, Cobayes, OECD 406, aucun effet nocif observé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

Date d'émission 06.04.2023, Révision 06.04.2023

Version 8.0. Remplace la version: 7.0

Page 9 / 15

1,1'-iminodi-2-propanol, CAS: 110-97-4

NOAEL, dermique, rat, 100 - 750 mg/kg bw/day, OECD 410, aucun effet nocif observé

NOAEL, oral, rat, 100 - 500 mg/kg bw/day, OECD 408, aucun effet nocif observé

2,2'-Oxydiéthanol, CAS: 111-46-6

NOAEL, dermique, Chien, 2220 - 4440 mg/kg bw/day

NOAEL, oral, rat, 128 - 936 mg/kg bw/day

Mutagénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Substance

1,1'-iminodi-2-propanol, CAS: 110-97-4

in vitro, négatif

Toxicité sur la reproduction

En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.

Le produit contient une ou plusieurs substances de la catégorie Repr. 2 (CLP).

(CAS: 30989-05-0)

Susceptible de nuire au foetus.

- Fécondité

Substance

1,1'-iminodi-2-propanol, CAS: 110-97-4

NOAEL, oral, Rat (femelle), 1000 mg/kg bw/day, OECD 414, aucun effet nocif observé

- Développement

Pas d'information disponible.

Cancérogénèse

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Remarques générales

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines de sécurité et de protection sanitaire au lieu de travail et aux toxicologues. Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

Autres informations

SECTION 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Produit

En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance

1,1'-iminodi-2-propanol, CAS: 110-97-4

LC50, (96h), Danio rerio, 1466 mg/L (OECD 203)

EC50, (48h), Daphnia magna, 277,7 mg/l

ErC50, (72h), Scenedesmus subspicatus, 339 mg/L (DIN 38412, part 9)

2,2'-Oxydiéthanol, CAS: 111-46-6

LC50, (28d), poisson, 1.5 g/L

LC50, (96h), poisson, 75.2 g/L

EC50, (4d), Algues, 6.5 - 13 g/L

EC50, (21d), Invertébrés, 33.911 g/L

EC50, (24h), Invertébrés, 10 g/L

12.2 Persistance et dégradabilité

Comportement dans les compartiments de l'environnement Non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration Non déterminé

Biodégradabilité Non déterminé

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Pas d'information disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Pas d'information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.

12.7 Autres effets néfastes

Données écologiques de produit complet ne sont pas disponibles.

Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

Produit

Consulter le fabricant pour le recyclage.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

160113*

Emballage non nettoyé

Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

Catalogue européen des déchets (recommandé)

150110* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

SECTION 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

14.4 Groupe d'emballage

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

SECTION 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

PRESCRIPTIONS DE CEE	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
RÈGLEMENTS DE TRANSPORT	ADR (2023); IMDG-Code (2023, 41. Amdt.); IATA-DGR (2023)
RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (BE):	Non déterminé.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent.
- VOC (2010/75/CE)	Non déterminé

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Des appréciations de sécurité des matières n'ont pas été réalisées pour les matières produites dans ce mélange.

SECTION 16: Autres informations

16.1 Mentions de danger (SECTION 3)

H361d Susceptible de nuire au foetus.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H302 Nocif en cas d'ingestion.

16.2 Abréviations et acronymes:

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
ATE = acute toxicity estimate
CAS = Chemical Abstracts Service
CLP = Classification, Labelling and Packaging
DMEL = Derived Minimum Effect Level
DNEL = Derived No Effect Level
EC50 = Median effective concentration
ECB = European Chemicals Bureau
EEC = European Economic Community
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
EL50 = Median effective loading
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances
EmS = Emergency Schedules
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
IATA = International Air Transport Association
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk
IC50 = Inhibition concentration, 50%
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database
IVIS = In vitro irritation score
LC50 = Lethal concentration, 50%
LD50 = Median lethal dose
LC0 = lethal concentration, 0%
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level
LL50 = Median lethal loading
LQ = Limited Quantities
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level
NOEC = No Observed Effect Concentration
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance
PNEC = Predicted No-Effect Concentration
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
STP = Sewage Treatment Plant
TLV®/TWA = Threshold limit value – time-weighted average
TLV®/STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit
VOC = Volatile Organic Compounds
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

16.3 Autres informations

Méthode de classification

Repr. 2: H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus. ()

Positions modifiées

SECTION 3 supprimé: 1,1'-iminodi-2-propanol
SECTION 3 ajouté: 1,1'-iminodi-2-propanol
SECTION 3 ajouté: Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle]
SECTION 2 ajouté: Orthoborate de tris[2-[2-(2méthoxyethoxy)ethoxy]éthyle]
SECTION 2 ajouté: H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au foetus.
SECTION 2 ajouté: Repr. 2
SECTION 2 ajouté: Ne contient pas de substances aux propriétés perturbant le système endocrinien.
SECTION 2 ajouté: ATTENTION
SECTION 2 supprimé: Aucun
SECTION 2 supprimé: Aucun
SECTION 2 supprimé: Aucun
SECTION 2 ajouté: P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.
SECTION 2 ajouté: P280 Porter des gants de protection.
SECTION 2 ajouté: P308+P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON / un médecin.
SECTION 2 ajouté: P501 Éliminer le contenu/récipient dans un centre agréé selon la réglementation locale/nationale.
SECTION 2 supprimé: EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.
SECTION 2 supprimé: Aucun
SECTION 2 ajouté: danger pour la santé
SECTION 7 ajouté: Utiliser un vêtement de protection individuel.
SECTION 7 supprimé: En cas d'utilisation appropriée, des mesures particulières ne sont pas nécessaires.
SECTION 9 supprimé:
SECTION 9 ajouté: Non applicable
SECTION 9 supprimé:
SECTION 11 ajouté: En raison des informations disponibles, les critères de classification sont remplis.
SECTION 11 supprimé: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
SECTION 11 ajouté: Susceptible de nuire à la fertilité.
SECTION 11 ajouté: Susceptible de nuire au foetus.
SECTION 11 supprimé: Susceptible de nuire à la fertilité.
SECTION 11 ajouté: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
SECTION 11 ajouté: Le produit contient une ou plusieurs substances de la catégorie Repr. 2 (CLP).
SECTION 12 ajouté: Ne contient pas de substance importante remplissant les critères de classification.
SECTION 12 supprimé:
SECTION 12 supprimé: Le produit est biodégradable.
SECTION 12 ajouté: Non déterminé
SECTION 15 ajouté: Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaient.
SECTION 15 supprimé: Aucun
SECTION 15 ajouté: Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.

Copyright: Chemiebüro®